

Le Quotidien de l'Art

Le Cnap met en place une aide pour les artistes et auteurs dont les projets ont été annulés

Par Magali Lesauvage

Édition N°1922 / 02 avril 2020 à 19h05

Le Centre national des arts plastiques a annoncé le lancement d'une aide ponctuelle aux artistes et auteurs (critiques, commissaires et théoriciens d'art) « *qui subissent une perte de rémunération à l'occasion des annulations et reports d'expositions ou d'événements en raison de la crise sanitaire du Covid-19, (...) quand le maintien de cette rémunération n'a pas pu être obtenu de l'organisateur ou du commanditaire* ». Cela peut concerner « *des expositions, résidences, bourses, rencontres professionnelles, ateliers de pratiques artistiques, interventions en milieux scolaires ou autres, conférences, commissariats, rédactions de texte...* ». Le communiqué précise que « *pourront être prises en compte des dépenses de production d'œuvres en vue d'une manifestation ou d'un événement annulé ou suspendu, dans la limite d'un montant forfaitaire global de 2500 euros incluant la rémunération* ». Cette aide n'est cependant pas cumulable avec le dispositif de secours exceptionnel du Cnap (qui prévoit une aide de 1000 euros pour les artistes à faibles revenus), ni avec le fonds de solidarité mis en place par l'État et les régions. Voir les modalités sur le site cnap.fr.